

Séance ordinaire  
Du 1<sup>er</sup> mai 2023

Province de Québec  
M.R.C. de Pierre-De Saurel  
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, à compter de 20h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Pierre Provost, Georges Forcier, Éric Tessier et Madame la conseillère Karine Descheneaux.

Absence motivée : Mme Mélanie Parenteau

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution numéro 2023-05-044**

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Karine Descheneaux,  
Et appuyée par Éric Tessier,  
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Séance ordinaire 3 avril 2023
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - 4.1 Comptes à payer
  - 4.2 Embauche d'un employé municipal
- 5. TRAVAUX PUBLIQUE**
  - 5.1 Fauchage de bord de route
  - 5.2 Nettoyage des rues
  - 5.3 PPA
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Rapport du comité
  - 6.2 Demande de citoyens – Ajout de signalisation
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1 Bouclage du réseau d'aqueduc
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 8.1 Nomination d'un inspecteur en environnement et urbanisme
  - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 219-2023 modifiant le règlement RU-210-2020 de permis et certificats
  - 8.3 Adoption du premier projet de règlement 219-2023 modifiant le règlement RU-210-2020 de permis et certificats
  - 8.4 Assemblée publique de consultation premier projet de règlement 219-2023

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

9.1 Rapport du comité

## **10. SUJETS DIVERS**

10.1 Abris temporaires

10.2 Accès aux terres agricoles sans permission

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**

#### **Résolution numéro 2023-05-045**

#### **Séance ordinaire du 3 avril 2023**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Georges Forcier,

Appuyée par Jean Beaubien,

Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023.

### **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

#### **4.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 2023-05-046**

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Georges Forcier,

Appuyée par Karine Descheneaux,

Il est résolu unanimement

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 29 899,15 \$.

#### **4.2 Embauche d'un employé municipal**

#### **Résolution 2023-05-047**

Sur proposition de Jean Beaubien,

Appuyée par Pierre Provost,

Il est résolu unanimement

Que la Municipalité embauche M. Sébastien Plante à titre d'employé municipal. Ses conditions d'embauche seront définies dans une entente à intervenir entre les parties. Son embauche est effective le 1<sup>er</sup> mai 2023.

Mme Marie Léveillé, mairesse, et Mme Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisées à signer l'entente relative aux conditions de travail pour et au nom de la Municipalité.

### **5. TRAVAUX PUBLICS**

#### **5.1 Fauchage de bord de route**

#### **Résolution 2023-05-048**

Sur proposition de Georges Forcier,  
Appuyée par Karine Descheneaux,  
Il est résolu unanimement

D'accepter l'offre de service de M. Camille Gamelin pour le fauchage des bords de route au montant de 1 600 \$ taxes incluses pour la saison 2023.

## **5.2 Nettoyage des rues**

### **Résolution 2023-05-049**

Sur proposition de Pierre Provost,  
Appuyée par Jean Beaubien,  
Il est résolu unanimement

De mandater les Entreprises Clément Forcier afin d'effectuer le nettoyage des rues.

## **5.3 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration (PPA)**

### **Résolution 2023-05-050**

Attendu que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Sur proposition de Georges Forcier,  
Appuyée par Karine Descheneaux,  
Il est résolu unanimement

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Rapport du comité**

La prochaine réunion aura lieu en mai.

### **6.2 Demande de citoyens pour l'ajout de signalisation**

#### **Résolution 2023-05-051**

Attendu la réception de plaintes de citoyens concernant le non-respect de la limite de vitesse dans la zone urbaine de la municipalité;

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Georges Forcier,  
Il est résolu unanimement

De demander à la Sureté du Québec d'accroître la surveillance de la vitesse aux endroits problématiques;

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Bouclage du réseau d'aqueduc**

#### **Résolution 2023-05-052**

Considérant la réception le 24 avril 2023 de la résolution numéro 23-04-27 de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre autorisant la Municipalité à procéder aux travaux de bouclage du réseau d'aqueduc;

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Karine Descheneaux,  
Il est résolu unanimement

D'autoriser Mme Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions auprès de firmes d'ingénierie pour l'élaboration des plans pour les travaux de bouclage;

D'autoriser Mme Manon Blanchette à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **8.1 Nomination d'un inspecteur en environnement et urbanisme**

#### **Résolution 2023-05-053**

Considérant que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella a octroyé un mandat à la firme « Urbinspec inc. » pour l'émission des permis et certificat en environnement et urbanisme ;

Considérant que la firme a nommé un nouvel inspecteur responsable pour les dossiers de Saint-Gérard-Majella;

En conséquence,

Il est proposé par Jean Beaubien,  
Appuyé par Pierre Provost,  
Et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella nomme à titre de « fonctionnaire désigné », Monsieur Antoine Tardif, à l'administration et l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité ;

### **8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 219-2023 modifiant le règlement RU-210-2020 de permis et certificat**

Madame Karine Descheneaux, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement modifiant le règlement de permis et certificats RU-210-2020 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

### **8.3 Adoption du premier projet de règlement 219-2023 modifiant le règlement RU-210-2020 de permis et certificat**

#### **Résolution 2023-05-054**

1er projet

## RÈGLEMENT no 219-2023

Règlement modifiant le règlement de permis et certificats no RU-210-2020 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

Attendu que la municipalité de Saint-Gérard-Majella a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de permis et certificats;

Attendu que le conseil municipal souhaite corriger certains points au règlement de permis et certificats no RU-210-2020 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Madame Karine Descheneaux à la séance du 1er mai 2023;

En conséquence,

Il est proposé par Éric Tessier,  
Appuyé par Jean Beaubien,  
Et résolu unanimement :

Qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

### Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### Article 2

La ligne de référence « caducité » de la ligne NO 3. Réparations ou rénovation du Tableau 1 de l'article 5.1 Certificat d'autorisation pour des fins diverses est modifiée de 3 mois à 12 mois.

### Article 3

La catégorie bâtiment patrimonial est ajoutée à la ligne de référence « obligation de certificat » de la ligne NO 4. Démolition de construction Tableau 1 de l'article 5.1 Certificat d'autorisation pour des fins diverses.

La tarification de cette catégorie s'élève à 100\$ pour un certificat d'autorisation.

### Article 4

Une nouvelle ligne de référence NO 13. Construction d'une clôture, d'un muret ou d'un mur de soutènement est ajouté au Tableau 1 de l'article 5.1 Certificat d'autorisation pour des fins diverses de la façon suivante :

13. Construction d'une clôture, d'un muret ou d'un mur de soutènement 30 jours 20 \$  
6 mois

### Article 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

#### **8.4 Assemblée publique de consultation premier projet de règlement 219-2023**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 juin 2023 à 19h30, au bureau municipal situé au 444, rang Saint-Antoine et au cours de cette assemblée, il sera expliqué la teneur du projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 Rapport du comité**

- Retour sur l'activité Café-céramique
- Activité de distribution d'arbres et de compost à venir le 20 mai
- Candidature reçue pour le camp de jour
- Réunion de camp de jour à venir

## **10. SUJETS DIVERS**

### **10.1 Abris temporaires**

Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, il est permis d'installer un abri d'hiver pour automobile aux conditions suivantes :

- a) Entre le 15 octobre d'une année et le 30 avril de l'année suivante, il est permis d'installer sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès au stationnement, un abri d'hiver pour automobile conduisant ou servant au remisage d'automobile. Hors de cette période, l'abri d'hiver temporaire pour automobile doit être complètement démonté et enlevé (toile et structure).

### **10.2 Accès aux terres agricoles sans permission**

Rappel que les terres agricoles ne sont pas des lieux publics. Il est interdit de s'y promener sans l'accord du propriétaire.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution numéro 2023-05-055**

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Georges Forcier,  
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h10.

---

Marie Léveillée  
Mairesse

---

Manon Blanchette  
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

**Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 1er mai 2023.  
La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du  
5 juin 2023.**